APRÈS ART. 2 N° 17417

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 17417

présenté par M. Nury, Mme Gruet, Mme Louwagie, M. Kamardine, Mme Corneloup, Mme Valentin et M. Seitlinger

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.